L'ABEILLE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
JEROME BAYON, DELAUP & CO.

NOUVELLE-ORLÉANS,
MARDI (MATIN), 26 OCTOBRE 1830.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 25 octobre.

Nous apprenons par une personne digne de foi qui a conversé avec le capitaine d'une goëlette venue dimanche de Tampico, qu'il y a si peu d'eau sur la barre à l'entrée de ce port, que trois navires qui y sont arrivés depuis peu, sont obligés de décharger et de recharger en dehors. Selon le rapport qui nous a été fait, il y a à peine dix pieds d'eau sur cette barre.

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE.—LONDRES, 25 août.

Par des rapports des frontières de la Servie, consignés dans les journaux allemands de ce matin, il paraîtrait que tous les efforts qu'on a faits pour réduire l'Albanie à l'obéissance, ont été sans effet; et que comme les forces des Albanais s'élèvent à 40,000 hommes et que celles du Sérasquier ne sont que de 25,000, le résultat de la campagne sera la perte de l'Albanie pour la Porte. On pensait que la bataille décisive aurait lieu sous peu à Janina; le grand-visir s'y préparait. Nous avons néanmoins de bonnes raisons pour croire que les rapports des journaux allemands sur ce sujet, sont sans fondement et que tout a été arrangé d'une manière satisfaisante entre les chefs albanais et le grand-visir.

(Courier.)

LONDRES, 27 août.

Nous avons reçu hier soir le *Messager-des-Chambres* de lundi, ainsi que le *Moniteur* et les autres journaux de Paris du jour précédent. Le *Moniteur* contient un rapport au roi, par M. de Broglie, ministre de l'instruction publique, recommandant la réorganisation du conseil d'état, et aussi une ordonnance royale qui nomme une commission à la tête de laquelle se trouve Benjamin Constant, pour mettre en pratique les suggestions du ministre.

La place de roi, aussi bien remplie qu'elle l'est par Louis-Philippe, n'est rien moins qu'une sinécure; et on ne peut pas dire de lui, du moins jusqu'à présent, qu'il n'est qu'un souverain de nom, et que ses ministres font tous les devoirs et possèdent tous les attributs réels de la souveraineté. Quelque sa carrière comme roi n'embrasse encore que quelques jours, il a déjà fait le travail d'autant de mois, et ce n'est que par une admirable division du temps, autant que par une grande activité, qu'il a pu faire autant de choses, et surtout les faire bien dans une aussi courte période. Dans cet intervalle il a reçu des députations de presque toutes les villes du royaume, de tous les corps publics de l'état, et a en outre donné audience à presque tous les hommes qui se sont illustrés dans la cause du peuple par leurs services militaires ou civils. Il faut ajouter à cela qu'il ne s'est pas passé un jour sans qu'il n'ait présidé un conseil de ministres, qui dure ordinairement 3 ou 4 heures, et quelquefois plus long-temps. Vendredi, il a présidé un conseil qui a resté en délibération depuis 8 heures du soir jusqu'à minuit. Le jour suivant, il en a présidé un autre qui a duré depuis 11 heures du matin jusqu'à 3 et demie de l'après-midi.

D'un autre côté, ces réunions fréquentes et prolongées du cabinet sont des présomptions que les relations de la France avec les puissances étrangères sont en ce moment l'objet des discussions les plus animées; et quoiqu'on n'ait rien laissé transpirer encore par le canal ordinaire, on s'est assuré par d'autres sources, à en juger par les fluctuations de la rente, que ces relations ne sont pas d'une nature aussi rassurante qu'un esprit ordinaire le croirait, ou que l'humanité le souhaiterait.

Espérons, cependant, que la voix unanime de la nation française, exprimée dans le choix du gouvernement actuel, sera assez forte pour faire avorter les projets auxquels les intrigues de quelques politiques travaillent peut-être en ce moment, pour lever une autre croisade en faveur de la légitimité. On dit même que cette voix s'est déjà fait entendre à une cour qui a acquis une malheureuse célébrité, en provoquant ou en dirigeant tous les mouvements, qui, depuis plusieurs années, ont eu pour objet d'arrêter la marche des améliorations ou de comprimer l'esprit du siècle. On cite, en preuve de cette assertion, un mot de l'empereur François; et quoique, par plus d'une raison, nous croyions ce mot fabriqué, cependant, comme il fait voir quel est le cours de l'opinion dans les autres parties du continent, nous y attachons un grand intérêt. En effet, cette circonstance et beaucoup d'autres prouvent évidemment que toute tentative pour soulever une guerre contre la France, serait considérée généralement comme un acte manifeste de folie, ou comme la ressource d'un politique en désespoir de cause, qui, dans l'idée d'empêcher sa propre chûte, risquerait la couronne de son maître.

Pour confirmer ceci, on assure qu'un autre monarque, qui, à la vérité, suivrait plutôt qu'il ne donnerait l'exemple de l'hostilité contre les améliorations politiques, à nommé, dans la personne d'un illustre savant, un ambassadeur extraordinaire chargé d'aller féliciter Louis-Philippe sur son avénement. Quoique nous ne croyions pas que Frédéric-Guillaume ait fait une démarche aussi décisive, nous distinguons entre ce bruit et le premier, en pensant qu'il n'est que prématuré; car nous n'entretenons pas le moindre doute sur la détermination de S. M. prussienne de reconnaître l'ordre actuel des choses en France, aussitôt qu'elle le pourra sans porter ombrage à ses alliés.

Les nouvelles d'Espagne contenues dans ces journaux peuvent être comparées à un tonnerre lointain; et, d'après l'obscurité de son horison, nous pouvons compter avec certitude que l'orage sera terrible, quoique nous ne pensions pas qu'il soit de longue durée. C'est cette certitude et une vague appréhension que sa fureur ne s'étende à d'autres contrées, qui sont la cause principale de la perplexité du moment; mais, quel homme raisonnable serait surpris du danger qui menace l'Espagne—et ne serait-ce pas faire outrage à l'humanité que d'en éprouver quelque regret?—*(Morning-Herald.)*

FRANCE.—PARIS, 9 août.

Nous avons vu s'accomplir en moins de quinze jours des événemens prodigieux. Le pouvoir absolu tout d'un coup substitué au régime des lois; une population désarmée et sans chefs sortant d'un repos de quinze années pour défendre ses droits, et triomphant de la force militaire la plus puissante et la mieux organisée; une victoire sans excès, le plus grand ordre le lendemain même du combat, une dynastie déchue et pardant pour l'exil, le droit divin sur lequel elle s'appuyait détruit, une famille nouvelle appelée au trône en vertu de la souveraineté nationale, les libertés du pays étendues et consacrées en vertu du même principe et d'une manière impérissable, voilà ce qui vient de relever cette glorieuse France, qui n'avait encore rien fait d'aussi extraordinaire.

Cette révolution sera l'étonnement et l'admiration du monde. L'histoire n'a rien à lui comparer; elle est l'événement le plus grand des annales humaines, parce qu'il appartient au peuple le plus avancé de la terre. Notre nation y a déployé ses anciennes qualités, sa bravoure incomparable, sa fougue irrésistible, et son vieil amour de la liberté; mais elle a montré qu'elle en avait acquis de nouvelles, et que, depuis 40 ans qu'elle était en révolution, elle a appris à être aussi persévérante que brave, aussi intelligente qu'impétueuse, aussi portée à l'ordre que dévouée à la liberté. La révolution de 1789 avait été entreprise avec les mœurs et l'inexperience de l'ancien régime; celle de 1830 l'a été avec les mœurs et les idées que nous devons à la révolution. Quarante ans de discussion, de guerre, d'anarchie et d'organisation s'ont point passé vainement sur nos têtes; ils ont [illegible] dans tous les esprits, depuis les premiers jusqu'aux dernières classes, les mêmes semences de dignité, d'ordre et de liberté réelle. Ce qui vient de se passer le témoigne hautement. Nous avons acquis de l'expérience sans rien perdre de notre énergie.

Aucune nation n'est donc faite comme la nation française pour le gouvernement représentatif. Elle y a marché de 1789 à 1814, en refaisant son état social; de 1814 à 1830, en se façonnant aux institutions qu'il faut à cette société renouvelée. Le moment véritable de fonder ce gouvernement est venu; il ne pouvait pas exister avant. La révolution s'est passée à conquérir un ordre nouveau; l'empire à le défendre; la restauration à réagir contre lui. Aujourd'hui cette réaction vient de finir. Trois jours ont suffi pour renverser le pouvoir qui avait voulu changer des droits conquis en droits octroyés, transformer les vainqueurs en vaincus, les citoyens en sujets, et le roi en maître. Trois jours ont suffi également pour établir d'un assentiment, qu'on peut dire universel, la nouvelle dynastie, appuyées l'une et l'autre sur le dogme de la souveraineté nationale. A part un point de théorie, l'hérédité de la pairie, qui a été sagement ajournée, et un point de pratique, l'atteinte momentanée à l'inamovibilité de la magistrature, sur laquelle il y a eu dissidence entre l'opinion et la chambre, l'accord a été presque unanime sur tous les autres changemens. Rien n'indique avec une plus souveraine certitude que nous sommes arrivés à une solution définitive, et que nous n'avons plus à craindre ni l'anarchie, ni le despotisme.

En effet, la généralité des esprits repousse les théories extrêmes qui pourraient nous jeter dans le désordre. Ces théories étaient bonnes dans la révolution, pour tenir tout un peuple debout en l'appelant à gouverner, lorsque ce peuple avait à conquérir ses droits sur une vieille dynastie absolue, sur une noblesse privilégiée, sur un clergé propriétaire, et à les défendre contre l'Europe conjurée. Elles avaient, à cette époque, un à-propos admirable, et l'inexpérience était du génie. Mais aujourd'hui il faut que les principes s'adaptent aux faits, et que le gouvernement se concilie, dans la pratique, avec l'état des esprits et des mœurs.

Quant à la force, elle est devenue tout aussi impraticable que les théories extrêmes. Elle a succombé deux fois, dans un dictateur populaire et dans un roi de droit divin; entourée de l'auréole de la gloire et du génie, et invoquant un pouvoir qui avait duré sept siècles. Après cette double expérience d'une glorieuse armée succombant, en 1814, parce qu'elle n'était pas soutenue par le peuple, et d'une armée obéissante vaincue par le peuple, jamais la force ne pourra dorénavant servir d'appui à un gouvernement.

Il n'y a donc plus que le droit tel qu'il est défini par la Charte modifiée, et qu'il sera développé dans les lois complémentaires stipulées dans la séance d'hier, qui puisse soutenir un gouvernement en France. Mais, ce droit, il convient de l'établir et de le pratiquer au plus tôt. Cela nous est facile, car nous n'avons pas plus à le défendre qu'à le conquérir. L'étranger, qui s'est opposé à notre ancienne révolution, et dans l'admiration des événemens qui viennent de se passer parmi nous. Ainsi, nous n'avons qu'à continuer de mériter l'estime de l'Europe en usant de notre liberté avec les mêmes vertus que nous avons déployées pour nous l'assurer.

La monarchie représentative, qui va se constituer pour jamais chez nous, comme elle s'est constituée en Angleterre après la révolution analogue de 1688, régira une société plus démocratique. Les droits individuels des citoyens tenant à la liberté de leur personne, à celle de leur culte, seront inviolablement respectés désormais chez nous comme chez nos voisins, à l'égard des vaincus comme à l'égard des vainqueurs. Nos anciens adversaires seront libres sous notre victoire, tandis que nous aurions été opprimés sous la leur; nous voulons, nous, le droit pour tout le monde. Mais, à la différence de l'Angleterre, dont la société est encore tout aristocratique, la direction des affaires appartiendra chez nous à la démocratie.

Le mécanisme du gouvernement sera le même; mais la classe gouvernante sera différente. Chez les Anglais, c'est l'aristocratie qui dispose du système représentatif; chez nous, ce sera la nation. La nation exprimera son vœu par les colléges électoraux, qui l'introduiront par leurs choix dans la chambre des députés, qui à son tour le fera prévaloir dans le gouvernement par la composition d'un ministère, et dès-lors d'une administration conforme à la majorité. Sous le règne de la minorité pendant quinze ans, la nation a été exclue du pouvoir, et a formé l'opposition. Il faut aujourd'hui que sous le règne de la majorité, la classe qui avait occupé le pouvoir forme à son tour l'opposition. C'est là sa véritable place, et le rôle qu'elle aurait toujours dû avoir.

Mais, pour organiser ce gouvernement de la majorité, il importe de faire une bonne loi électorale. C'est cette loi qui formera la nation politique. On ne saurait mettre trop de libéralité et de circonspection à déterminer le cens qui donnera le droit de faire partie de cette nation politique. L'âge, que la Charte de 1814, donnée dans un moment de réaction et de timidité, avait trop élevé, a été convenablement baissé. Le cens reste à déterminer. La propriété, qui donne à l'état de la part de ceux qui sont appelés à influer sur la conduite de ses affaires, des guaranties de lumières et d'indépendance, est une excellente base du droit politique. Mais nous croyons que l'auteur de la Charte, craignant l'action démocratique pour le gouvernement de sa dynastie, qui ne pouvait pas la supporter, avait soumis la qualité d'électeur à de trop fortes conditions de propriété. En effet, le cens de 100 écus est excessif; il n'appelle pas un nombre suffisant de citoyens à participer au grand acte de la nomination des députés, et par eux à la direction du gouvernement. En baissant de 100 francs le cens actuel, et en investissant du droit de voter dans les colléges les notaires, les avocats, les médecins, officiers en retraite, qui figurent sur les listes du jury, et qui auraient les avantages de ce dont ils ont seulement les charges aujourd'hui, on aurait une classe électorale tout aussi éclairée, tout aussi indépendante, et plus en proportion avec la masse de la population. Quant au cens de l'éligibilité, nous pensons qu'il doit être aboli, parce que les guaranties ne doivent pas être cherchées dans les députés qui sont choisis, mais dans les électeurs qui choisissent. Nous traiterons ces questions importantes, ainsi que les autres questions qui doivent être résolues par des lois prochaines qu'il importe de faire bonnes, puisqu'on les fait cette fois pour qu'elles durent.—*(National.)*

PARIS, 5 août.

Sur la place de l'Odéon, au moment où l'on allait marcher sur la caserne des Suisses, il y avait un jeune homme qui s'est écrié à plusieurs fois: A moi les créoles! il a été suivi de plusieurs autres jeunes gens, qui ont tous déployé un courage héroïque: le soir même et le lendemain matin, ce jeune homme parcourait les rues de Paris avec le capitaine Bacheville, à la tête de plus de 2,000 hommes armés, et aux applaudissemens de la population parisienne.

—Des sujets de toutes les nations ont participé aux combats des mémorables journées du 27, 28 et 29: j'ai vu un jeune homme, que l'on m'a dit être un Espagnol de distinction, et se nommer Capai, qui déjà le 29, vers dix heures du matin, posté près du Louvre, fesait le coup de fusil avec les Suisses, combat qu'il a intrépidement continué jusqu'à l'attaque générale du Louvre, dont il fut l'un des plus remarquables assaillans. A côté de lui combattait une jeune personne déguisée sous une petite redingotte bleue. Des citoyens qui l'avaient approchée assuraient l'avoir entendu nommer *Maria*; que c'était sa sœur, et qu'elle comptait à peine seize ans: elle était armée de deux pistolets et d'une épée.

Après la prise du Louvre et des Tuileries, on a revu ce même étranger, avec la jeune personne, escorter et défendre contre la juste exaspération de la populace deux soldats de la garde royale. Les sabres étaient déjà levés sur leur tête, lorsque le généreux étranger [illegible] vez jaloux de votre [illegible] français; gardez-vous de ternir leur éclat par [illegible] assassinat de vos compatriotes vaincus et sans armes."

Des tirailleurs racontaient, sur le pont Royal, qu'ils avaient vu ce même étranger à onze heures du matin, le 28, posté sur le pont des Arts, près de la cabane de péage du côté du Louvre, faire feu contre un officier d'ordonnance à cheval, qui, venant des Tuileries, se dirigeait vers le Pont-Neuf, sans doute pour transmettre des ordres aux troupes qui y stationnaient en réserve. Le poste du Louvre lui tira au moins vingt coups de fusils, et, quoique découvert, ce brave ne fut point atteint.

L'admiration qu'excitaient ces étrangers des deux sexes est impossible à décrire.

—Le nommé Levy-Abraham, israélite, demeurant rue des Vieillos-Audriettes-Saint-Martin, No. 9, au premier bruit du canon, sort sans armes pour se battre, saisit l'arme d'un lancier, et entre le cinquième dans le Louvre. Après avoir combattu long-temps, il rapporte un morceau du drapeau des Suisses. Ce brave homme, avant de retourner à ses travaux, a voulu déposer sa lance à la mairie du 7ème arrondissement. Là, des secours lui ayant été offerts, il les a d'abord refusés, en disant qu'il ne s'était pas battu pour de l'argent. Pressé d'accepter 10 francs pour subvenir à ses premiers besoins, il a enfin consenti à les recevoir, en disant: Puisque vous voulez absolument que je les accepte, je les prends, mais sous la condition que je vous les remettrai à l'instant à vous même, pour que vous en disposiez en faveur des orphelins.

LA MAGISTRATURE.

—La chambre des députés, poussant jusqu'au scrupule le respect des plus salutaires principes, a décidé une grande question: les membres des cours et tribunaux, parmi lesquels il se trouve un si grand nombre d'instrumens passionnés de l'oppression et de la tyrannie, sont conservés dans leur intégrité.

Nous ne dissimulerons point que cette grave détermination trouvera peu de partisans: la nécessité d'une nouvelle institution à donner aux magistrats par le nouveau gouvernement était aussi un principe de conservation reconnu par nombre de bons esprits et de bons citoyens. Ils comprennent difficilement que la distribution de la justice puisse continuer à être confiée à certains de ces mêmes hommes qui, dans toutes les circonstances, ont promené le glaive des lois au gré de tous les caprices, de tous les pouvoirs et des plus viles passions. La chambre en a décidé autrement; respect à ses décisions. Elle a pensé, sans doute, que les hommes dont la présence souillerait la magistrature, et qu'il n'est pas temps encore de désigner, seraient les premiers à se faire justice; attendons qu'ils se jugent eux-mêmes.—*(Constitutionnel.)*

PARIS, 4 août.

Des symtômes de tranquillité apparaissent de toutes parts. Les travaux reprennent leur cours: on commence à lire autre chose que des placards et des journaux. Hier la bibliothèque de la rue de Richelieu a été ouverte au public. Quelques lecteurs y ont repris leur place. D'anciennes piques, que le peuple avait déposées après les journées de 89 dans les caves de cet établissement, et qu'il était venu reprendre pour les journées de juillet 1830, ont été rapportées hier matin. L'épée de Henri IV, qui était tombée aux mains d'un jeune défenseur de nos libertés, M. Courtiaire, a été rendue au cabinet des antiques. M. His, inspecteur des bibliothèques, a constaté vendredi, par des visites successives, dans ces divers établissemens, qu'aucun d'eux n'avait éprouvé de dommage. Seulement, à la bibliothèque Mazarine, une belle partie du Louvre est venue fracasser le globe terrestre fait de la main de Louis XVI.

Nous n'entreprendrons pas de faire l'éloge du prince appelé à régir notre nouveau gouvernement. Le plus populaire des écrivains, Paul-Louis Courier, vigneron, s'en est chargé pour nous. Son talent original et inimitable, trop tôt ravi à la France, qu'il vengeait de ses ennemis et ridicules oppresseurs, est l'autorité la plus imposante à invoquer aujourd'hui.

Voici ce passage; il est extrait d'une lettre de Paul-Louis Courier, imprimée en 1822:

"J'aime le duc d'Orléans, parce qu'étant né prince, il daigne être honnête homme. Il me l'a bien promis; mais, le cas avenant, je le ferais à lui, et, l'accord fait, je pense qu'il le tiendrait sans fraude; sans en délibérer avec des gentilshommes, ni en consulter les jésuites. Voici ce qui me donne de lui cette opinion: il est de notre temps; de ce siècle, non de l'autre; ayant peu vu ce qu'on nomme ancien régime. Il a fait la guerre avec nous, d'où vient qu'il n'a pas peur des sous-officiers; et depuis, émigré malgré lui, jamais il ne fit la guerre contre nous, sachant trop ce qu'il devoit à la terre natale, et qu'on ne peut avoir raison contre son pays. Il sait cela, et d'autres choses qui ne s'apprennent guère dans le rang où il est. Son bonheur a voulu qu'il en ait pu descendre, et, jeune, vivre comme nous. De prince, il s'est fait homme. En France il combattait nos communs ennemis; hors de France, il a travaillé pour vivre. De lui n'a pu se dire le mot: *rien oublié, ni rien appris.* Les étrangers l'ont vu s'instruire, et non mendier. Il n'a point prié Pitt ni supplié Cobourg de ravager nos champs, de brûler nos villages pour venger les châteaux. De retour, il n'a point fondé des messes, des séminaires, ni doté des couvents à nos dépens; mais, sage dans sa vie, dans ses mœurs, il a donné un exemple qui prêchait mieux que les missionnaires. Bref, c'est un homme de bien. Je voudrais, quant à moi, que tous les princes lui ressemblassent; aucun d'eux n'y perdrait, et nous y gagnerions. S'il gouvernait, il ajusterait bien des choses, non seulement par la sagesse qui peut être en lui, mais par une vertu non moins considérable et trop peut célébrée. C'est son économie, qualité si l'on veut bourgeoise, que le cœur abhorre dans un prince, mais pour nous si précieuse, pour nous administrer si belle, si.... comment dirai-je? divine, qu'avec elle je le tiendrais quitte quasi de toutes les autres.

"Lorsque j'en parle ainsi, ce n'est pas que je le connaisse plus que vous, ni peut-être autant, ne l'ayant jamais vu. Je ne sais que ce qui se dit; mais le public n'est point sot, et peut juger les princes, car ils vivent en public. Ce n'est pas non plus que je sois partisan, n'ayant jamais été du parti de personne. Je ne suivrai pas un homme, ne cherchant pas fortune dans les révolutions, contre-révolutions qui se font au profit de quelques uns. Né dans le peuple, j'y suis resté par choix; et, quand il faudra opter, je serai du parti du peuple, des paysans comme moi."—*National.*

Un officier de l'armée d'Afrique nous écrit la lettre suivante:

"Le général Loverdo, qui commande la 2e. division m'a ordonné de placer des sentinelles partout où je jugerai nécessaire: j'en ai donné aux magasins à poudre, à la salle d'armes, où il y avait des ouvrages d'une *magnificence* inouïe; à la porte du sérail, deux petits lions m'ont averti, en grondant, qu'il n'était pas besoin d'autres factionnaires; enfin, j'en ai placé aux portes du trésor, de ce gouffre dans lequel, depuis 360 ans, on a constamment jeté de l'or, et qui contenait plus de 450 millions; j'en ai eu depuis des indices certains.

"J'ai parcouru ensuite les jardins du sérail, ces jardins que nul homme, depuis des siècles (le dey excepté) n'avait pu visiter; j'ai savouré les parfums délicieux de ses bosquets de jasmins; puis j'ai été prendre note du nombre des bouches à feu qu'on nous avait remises.

"Alors, comme nous avions encore nos tentes dressées, nous avons reçu l'ordre de retourner au camp passer la nuit. Jusque là, tout était dans l'ordre; mais, à peine rendus au camp, nous avons vu revenir nos factionnaires; on les avait trouvés trop sévères: on les a remplacés par d'autres plus complaisans. Sans cela, qu'auraient fait la plupart des officiers d'état-major? Leur campagne [illegible] commencer; à cet instant, ils se sont [illegible] dans les appartemens du dey et dans la salle d'armes; tout ce qui s'y trouvait de précieux en armes, bijoux, [illegible] meubles, marqueteries (ils n'ont pu [illegible], [illegible]), a été la proie de ces messieurs; ce qu'ils n'ont pu emporter a été pillé par leurs domestiques, venus après eux. Voilà un fait avéré, connu de toute l'armée, dont je voudrais ne jamais parler, car la honte en rejaillit sur tout le monde; mais il est impossible qu'il n'en transpire pas quelque chose, et je veux du moins qu'on en rende tous l'honneur à ses véritables auteurs.

"Quelques-uns ont mal parlé du général Loverdo. Tu seras sans doute aussi content que moi d'apprendre que c'est une calomnie. Sa conduite a été au contraire non-seulement exempte de reproches, mais extrêmement courageuse et telle que peu d'officiers auraient osé la tenir à sa place."—*(National.)*

PAYS-BAS.—BRUXELLES, 1er. août.

Notre garde communale a reçu l'ordre de se tenir prête pour faire le service intérieur de la ville.

—On dit que, sur différens points du royaume, l'ordre a été donné aux troupes de se tenir prêtes à se rendre, au premier signal, sur nos frontières méridionales, pour y former une ligne d'observation.

—M. de La Coste, ministre de l'intérieur, qui était ici depuis plus de dix jours, est parti pour La Haye avant-hier à minuit par suite des nouvelles alarmantes de France.

—Le *Journal de la Belgique* publie la lettre suivante:

BRUXELLES, 1er. août.

"Messieurs, veuillez faire sans retard l'annonce ci-dessous:

"*L'Impartial*, journal politique, etc., n'a pas paraître aujourd'hui comme à l'ordinaire, par cause du refus que MM. Laurent frères ont fait de l'imprimer, avec *un article sur la situation actuelle de la France* et apologétique de l'insurrection qui s'y est manifestée.

"Recevez mes salutations sincères.

Le Dr. COMET."

—Le duc de Brunswick est arrivé hier soir à 11 heures de Paris, et est descendu à l'hôtel de Belle-Vue. Ce prince n'était accompagné d'aucune personne de sa suite.

BRUXELLES, 3 août.

On nous apprend que toutes les personnes qui arrivent à Bruxelles sont obligées de se rendre, immédiatement après avoir exhibé leur passeport, chez M. le général Wauthier, commandant de la place. Là, elles subissent un interrogatoire en forme sur ce qui s'est passé à leur connaissance dans les dernières affaires de Paris. Il leur est ensuite fait défense de rien divulguer dans le public de ce qui se passe en France, sous peine pour chacun d'être immédiatement reconduit à la frontière. Si ces détails sont vrais, nous trouvons la mesure adoptée par M. Wauthier quelque peu extraordinaire, et la défense qu'il fait aux voyageurs essentiellement ridicule.

—Les autorisations des gouvernemens étrangers ayant été obtenues, MM. de Potter, Tielemans, Bartels, de Nève, et leurs familles, ont reçu l'ordre définitif d'exil, et ils ont dû partir hier matin pour la Suisse, sous l'escorte de gendarmes.

—Les journaux de Bruxelles sont pleins de l'admiration qu'inspire à tous les Belges la magnifique conduite du peuple de Paris. Les détails relatifs aux mémorables journées y sont lus avec une avidité que rien n'égale, par toutes les classes de la société. L'enthousiasme pour la glorieuse révolution du 28 juillet est universelle.

—*L'Impartial*, dont nous avions annoncé l'interruption, a reparu. Une souscription en faveur des martyrs de la liberté est ouverte dans ses bureaux.

—Nous répétons, dit la *Gazette des Pays-Bas*, feuille officielle, que le rassemblement de nos troupes sur nos frontières, le départ précipité d'un de nos ministres, la convocation de tous nos gouverneurs de province, l'avertissement donné à notre garde communale de se tenir prête à faire, au premier coup de tambour, le service intérieur de nos villes; nous répétons, disons-nous, que tous ces bruits, œuvre d'une imagination exaltée, sont tout à fait dénués de fondement.

(National de Paris.)

MÉLANGES.

Les couplets suivants ont été chantés par un convive à un déjeûner donné par la Compagnie des Grenadiers.

LE ROYALISTE CONSCIENCEUX.

AIR DE MARIANNE
ou du
Retour.....(de BÉRANGER.)

Messieurs, quelle horrible nouvelle,
J'en suis encore tout hébété:
Cette France toujours rebelle
A reconquis sa liberté!
Pour la noblesse
Quelle détresse!
Adieu vasseaux, adieu nobles castels!
Vraiment j'enrage,
Quoi le courage
Sans parchemins fera des colonels!
Ils vont encor parler de gloire,
D'honneur, de générosité;
Dans cette affreuse extrémité,
Mes amis, il faut boire. *(Bis.)*

C'est sur la Bastille naguère
Que les premiers coups ont porté;
Aujourd'hui, bravant le tonnerre,
Par le Louvre ils ont débuté!
Maudite engeance,
Quoi la vengeance
Ne pourra pas égarer ta valeur!
Dieu quel courage,
Point de pillage....
Ces scélérats sont donc tous gens d'honneur!
Ah! j'entends leur cri de victoire:
"Clémence, générosité!"
A tout ce peuple révolté,
Mes amis, il faut boire! *(Bis.)*

Notre bon roi que je révère
A de nouveau fait son paquet;
Il va régner en Angleterre
Comme son frère a déjà fait!
Race proscrite,
Race maudite,
Ne pourrons-nous te rendre jamais!
Quoi sans parjure
Cette rature
S'ennoblira du seul nom de Français!
Ah! j'entends leur cri de victoire:
"Laissons passer la royauté!"
A tout ce peuple révolté,
Mes amis, il faut boire. *(Bis.)*

Pour nos jésuites quel dommage!
Plus de nones, plus de couvens!
De l'antique droit de cuissage
On déshérite nos enfans!
Race maudite,
Sang cas bénite,
Tu vas tout droit monter en paradis;
Et ta vaillance
Sans indulgence
Dans les combats te donnera le prix!
Ah! j'entends leur cri de victoire:
"Plus, Tolérance, Liberté!"
A tout ce peuple révolté,
Mes amis, il faut boire. *(Bis.)*

Amérique, sur ton rivage
Les Anglais, mes amis constants,
Naguère ont fait un dur naufrage
Dont ils se souviendront longtemps!
Terre rebelle,
Dans ta querelle
Nos vieux soldats semblaient t'encourager;
Et leur patrie
S'est applaudie
De tes périls qu'ils ont su partager.
J'entends votre cri de victoire:
"Indépendance, Egalité!"
Aux peuples, à la liberté,
Mes amis, il faut boire. *(Bis.)*

Et qui peut dire de leur rage
Jusqu'où s'étendront les transports!
Voyez-vous contre l'esclavage
L'Espagne redoubler d'efforts!
Cette Italie,
Terre applaudie,
Veut remonter au siècle des Brutus!
Partout fermente
Cette tourmente;
Dissimulons.....ou nous sommes perdus!
Oui, j'entends le cri de victoire
Par tous les peuples répété;
Ah! j'étouffe.....à la liberté,
Aux peuples, il faut boire! *(Bis.)*

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

EXPÉDIÉS.

Bateau Niagara, Bigley; Baltimore, Coolayne, Watts & Co.

ARRIVÉS.

Goël. Teta, Fernandez, de la Havanne, à J Prats; avec des fruits.

Bateau à vapeur Pocahontas, Strong, du Bayou Sarah, avec 747 balles coton; à J. Linton; M. White; S. C. Bell; Reynolds, Byrne & co; N Cox; T & G M Lee; J Hagan & co; A Fisk & co; N & J Dick & co; E Strong; P Smith & co; et autres—10 passagers.

Brick Hope, Loring, de Baltimore, avec un chargement assorti à divers consignataires.

Goël. Excit, de Covington, avec du coton et des briques à Bagley & Merrit; C Byrne; A Fisk & co; R Beboe.

Partis hier après-midi, pour la mer, le bateau de remorque Grampus, avec la barque Hercules, le brick Felix et la goëlette Albion.

DEMANDE.

ON désirerait trouver deux apprentis pour être employés à l'imprimerie de cette feuille. Les conditions seront avantageuses.

26 oct.

$10 DE RECOMPENSE.

PARTI marron de chez le soussigné depuis le 15 du mois courant, un mulâtre américain nommé *Robert*. Il est âgé de 28 à 30 ans, fortement constitué; taille de 5 pieds 1 ou 2 pouces mesure française. Il a une légère balafre sur le front; les cheveux noirs et crépus, les sourcils noirs, belle tête et bonne tenue. Il est très intelligent et actif; il parle bien anglais, et très peu le français, mais le comprend.—Il sait lire et écrire, et cherchera probablement à se faire passer pour libre; comme il allait tous les matins au marché, il est généralement connu.

La récompense ci-dessus sera donnée si on l'exige à la personne qui logera le dit mulâtre dans une des geoles de l'Etat ou le ramènera chez son maître.

C. CUVELLIER.
26 Oct.—☞ *A Frascati.*

POUR PHILADELPHIE.

Le beau brick fin voilier
VINEYARD,
Capitaine THORNERS, a besoin de 100 boucauts pour compléter sa cargaison. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
26 oct. J. W. ZACHARIE & CIE.

POUR BOSTON *(Un Paquebot.)*

Le beau brick fin voilier CYGNET, Cap. RICE, est en chargement entre les deux marchés, et sera expédié sous peu de jours. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine, à bord, ou bien à
21 oct. STETSON & AVERY.

POUR MATAGORDA *(Texas.)*

La goëlette fine voilière NATIVE, Cap. W. H. Living, ayant la majeure partie de son chargement engagée, sera immédiatement expédiée. Pour balance de frêt ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser au cap. à bord, vis-à vis la rue Conti, ou bien à
21 oct. J. W. COLLINS.
No. 60, rue de la Levée.

POUR NEW-YORK.—*(Paquebot régulier.)*

Le beau brick doublé et chevillé en cuivre MARGARET, capt. Scudder, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, sera expédié dans le courant de la semaine prochaine. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord ou à [7 oct] STETSON & AVERY.

8,000, SANGSUES ALLEMANDES, extrêmement grosses, reçues par le *Shepperdess*, de Gottenburg, et à vendre en gros et en détail par le soussigné,
25 oct. FORESTIER.

A LOUER.

UNE maison située encoignure des rues Bourbon et Ursulines, composée de 4 appartemens, 2 cabinets, galerie, cour, cuisine haute &c., ainsi que les deux terrains adjacents pour servir d'entrepôt aux constructeurs. S'adresser rue St. Louis No. 110. 22 oct.—3.

AVIS—Le lundi 1er. novembre prochain, à 4 heures après midi, il sera vendu sur la rive droite du fleuve, vis-à-vis l'habitation Duverger, par *F. Dutillet*, encanteur, pour opérer la liquidation de la société qui existait entre ANDRÉ CASTILLE et feu HENRY EGZ, la moitié indivise d'une bâtisse à usage de Tuerie: la moitié indivise d'une Pirogue; un bœuf-guide, et 18 Chevaux.
21 oct—3 ANDRÉ CASTILLE.

AVIS—Les personnes qui doivent à la succession de feu *François Duvernay*, et celles à qui il est dû, sont invités à se présenter ici à dix jours au bureau de Mr. A. W. Pichot, avocat, rue de Chartres, No. 145, qui est chargé des affaires de la succession.
MÉLANIE LABY,
19 oct-3, en 0!. Veuve François Duvernay.

DEMANDE D'EMPLOI.

UN jeune homme de cette ville désirerait trouver de l'emploi dans une maison de Commerce, étant versé dans cette partie depuis nombre d'années, et connaissant l'Anglais, l'Espagnol et le Français.—Il donnera les meilleures recommandations. S'adresser au bureau de cette feuille. 19 oct.—3.

TRAITE SUR BOSTON à vendre par
[21 oct.] STETSON & AVERY.

POIVRE—200 SACS POIVRE DE SUMATRA, à vendre par
21 oct. STETSON & AVERY.

BŒUF—22 barils BŒUF-MESS de Boston, à vendre par
16 octobre. STETSON & AVERY.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

TRAPPAN & HARPER ont transporté leur magasin au No. 2, rue Conti, presqu'à l'encoignure de la Levée. 16 oct—6

A VENDRE—300 pieds de Pierres pour jardinets. S'adresser à
14 Octobre J. W. ZACHARIE & Co.

CHAUX.

12 DOUZAINES CHAUX, dans le dernier genre, à vendre
12 Octobre. STETSON & AVERY.

HUILE, BŒUF, MORUE.—35 futailles Huile de baleine, 122 barils et 15 demi-barils Maquereau Nos. 1, 2 et 3; 300 caisses Morue de première qualité, 22 barils Bœuf mess de Boston, 100 do. Pommes de terre et 25 do. Oignons, à vendre à bord du brick Cygnet, capt. Rice, ou bien par
12 oct. STETSON & AVERY.

DE Billard de première qualité, à vendre par
PIERRE LEBERT.
12 octobre—3 ou à M. BUNEL.

VENTES A L'ENCAN.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.
COUR DU 1er. DISTRICT JUDICIAIRE
Joseph Théodore Baudue vs. *ses créanciers.*
VENTE A L'ENCAN
Par P. A. Guillotte.

EN vertu de l'autorisation de l'honorable cour susdite; il sera vendu samedi le 6 novembre 1830 à midi, sur la levée entre les rues de St. Louis et de Conti;

UNE CHARRETTE,
UNE BAROUCHE,
UN CHEVAL
ET TROIS VACHES,
cédés par ledit sieur Baudue à ses créanciers.
Conditions:—comptant.
G. MARMICHE,) *Syndics des*
ANT. MAURIN,) *dits*
J. GARNIER.) *créanciers.*
25 oct—3

PAR T. MOSSY.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District Judiciaire.—*Joseph T. Baudue* contre *ses créanciers.* Vente à l'encan par T. MOSSY,—En vertu de l'autorisation de l'hon. Cour susdite, il sera vendu Mercredi 3 Novembre 1830, à dix heures du matin, dans le magasin dernièrement occupé par Messr. Pejean & Durel, rue Toulouse, entre les rues de la Levée et Chartres,

Les meubles meublans et autres effets mobiliers céd